

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 6 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de lever le gage financier du rétablissement par le Sénat de la possibilité de cumuler une indemnité de volontariat et l'allocation de parent isolé.